

**SEMESTRES 1 ET 2 LETTRES
PARCOURS PHILOSOPHIE**

Modalités d'admission

- de plein droit :

Licence de Philosophie ou licence pluridisciplinaire Lettres, Arts et Sciences humaines de l'Université de Bourgogne

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Intitulés et nature des UE	Volume horaire	Crédits européens	Type examen-durée	Coefficient
	CM			
SEMESTRE 1		20		1
UE 2 Spécialité Imaginaire et Rationalité : 3 enseignements à choisir	75	15		3
- Histoire de la Philosophie Philosophie générale Phénoménologies contemporaines 1 cours choisi parmi ceux de Licence, M2 ou agrégation	25 25 25 25		Epreuve orale ou travail écrit en accord avec l'enseignant	
UE 3 optionnelle	12,5	2,5		0.5
1 enseignement intra ou inter Masters ou Licences			Selon dispositions propres à chaque discipline	
UE 4 Module outils (1 enseignement au choix)	12,5	2,5		0.5
Langue étrangère Initiation à la recherche documentaire			Contrôle continu facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	

SEMESTRE 2		40		1
UE1 Travail d'Etudes et de Recherches	125	25	Soutenance orale	9
UE 2 Spécialité Imaginaire et Rationalité : 2 enseignements à choisir	50	10		2
- Philosophie des Sciences Imaginaires et Rationalités 1 cours choisi parmi ceux de Licence, M2 ou agrégation	25 25 25		Epreuve orale ou travail écrit en accord avec l'enseignant	
UE 3 optionnelle :	12,5	2,5		0.5
1 enseignement intra ou inter Masters ou Licences			Selon dispositions propres à chaque discipline	
UE 4 Module outils (1 enseignement au choix)	12,5	2,5		0.5
Langue étrangère Initiation à la recherche documentaire			Contrôle continu facultatif et examen final obligatoire. Ecrit ou oral	

■ Dispenses accordées pour l'UE 4 et l'UE 1

- En langue étrangère : pour les étudiants étrangers, pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans une Université étrangère, pour les étudiants titulaires d'une licence de langue étrangère.
- En recherche documentaire : pour les étudiants titulaires d'une licence Lettres Modernes, mention documentation.
- La soutenance du mémoire (UE1) et la validation des autres UE peut se faire à des sessions différentes.

Stages en entreprise

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 avril 1997, une Unité d'Expérience Professionnelle permet aux étudiants de faire un stage en entreprise de 4 à 6 mois, selon une convention passée avec celle-ci. Cette unité donnera l'équivalence de trois enseignements de l'UE2 par validation du rapport de stage. Cette unité comporte deux notes : l'une portera sur le mémoire qui sera présenté devant un jury comportant un universitaire et un responsable de stage en entreprise ; l'autre sanctionnera le comportement du candidat et sera proposée par le responsable du stage.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Contacts

Responsables du diplôme : Jean-Claude GENS
Secrétariat-scolarité : Sylvette VINCENOT 03.80.39.55.81
sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr
Composante de rattachement : UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE